AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL** **N0 2022.080**
**10 PLACE ST ROBERT**
**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

**SEANCE du 15 septembre 2022**

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

**Membres présents** : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ,

Dans le cadre de sa politique de développement pour la période 2020-2026, la communauté de communes Mézenc Loire Meygal souhaite mettre en œuvre un dispositif de soutien à l'investissement de ses 22 communes membres dénommé « fonds de concours territorialisé »

Les objectifs sont les suivants :

- Impliquer les communes dans la mise en œuvre concrète du projet de territoire
- Soutenir les actions des communes qui entrent dans le projet de territoire

Sur le plan financier dans une logique de gestion pluriannuelle (exercices budgétaires 2022 à 2026, la communauté de communes mettra en place une autorisation de programme/ crédit de paiement (AP/CP) pour un montant plafonné à 500 000 € avec des crédits de paiement annuels de 100 000 €

Les modalités d'attribution et de gestion sont détaillées dans le règlement joint au présent rapport.

En synthèse :

- le montant du fonds de concours est cumulable avec toute autre subvention publique ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- le montant ne peut excéder la part de financement assurée par la commune bénéficiaire ;

- les communes ne peuvent déposer qu'un dossier de fonds de concours sur la période 2022-2026 ;

- l'enveloppe allouée ne peut être utilisée que sur deux projets ;

Considérant la présentation du projet de règlement relatif aux fonds de concours faite lors du bureau des maires du 8 septembre 2022, **Le président propose** au conseil communautaire de :

- valider la mise en place d'un fonds de concours territorialisé pour soutenir les projets en investissement des communes membres

- valider le règlement d'intervention afférent pour la période 2022-2026

- autoriser le président à signer toute pièce afférente à cette délibération

**Après délibération, l'assemblée :**

- valide la mise en place d'un fonds de concours territorialisé pour soutenir les projets en investissement des communes membres

- valide le règlement d'intervention afférent pour la période 2022-2026

- autorise le président à signer toute pièce afférente à cette délibération

Adopté à l'unanimité.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes
10 place St Robert 43260 St Julien Chapteuil Tél 04 71 01 14 34

**Règlement fonds de concours territorialisés – 2022- 2026**

Le présent règlement a pour but de fixer les dispositions des fonds de concours territorialisés pour la période 2022-2026 mis en place au sein de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal au bénéfice de ses communes membres.

**Préambule**

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal met en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres dans le cadre du projet de territoire 2020-2026

La politique de fonds de concours s'inscrit dans les objectifs suivants

- Impliquer les communes dans la mise en œuvre concrète du projet de territoire
- Soutenir les actions des communes qui entrent dans le projet de territoire

En particulier dans les domaines suivants :

- Diversification de l'habitat (exemple : création de logements locatifs dans des bâtiments communaux vacants)
- Attractivité du centre bourg (valorisation du bâti, conduite d'opération d'aménagement qualitative) (ex : aménagement global de centres bourgs à l'exception de la réfection de voirie simple)
- Consolidation de l'offre de services (santé, éducatif, mobilité) (ex : création et aménagement de maisons de santé, école ...) et réalisation d'équipements structurants (pôle culturel ; terrains de sport à vocation intercommunale)
- Soutien aux équipements contribuant à une offre commerciale de proximité (soutien au premier ou dernier commerce)
- Réalisations en soutien à l'attractivité touristique (ex aire de camping-cars ...)
- Opération de sauvegarde du patrimoine bâti local
- Soutien aux initiatives permettant les déplacements non motorisés ou au développement de la mobilité partagée

Sont prises en charge les dépenses d'acquisition, d'études et de travaux.

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes
10 place St Robert 43260 St Julien Chapteuil. Tél 04 71 01 14 34

**Cadre juridique**

Conformément à l'article L 5214.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi d'un fonds de concours

- Un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement/ d'un investissement
- L'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés
- Le montant octroyé doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune hors subventions ( 20% minimum du montant HT )

**Cadre budgétaire et comptable**

Le fonds de concours sera imputé sur le budget principal de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »

Concernant le budget de la commune concernée, le fonds de concours sera inscrit en section investissement (recettes) au

- Compte 131 « subvention d'équipement transférables » si le bien financé est amortissable
- Compte 132 « subvention d'équipement non transférables » si le bien financé n'est pas amortissable

**Enveloppe financière et répartition**

Les crédits dédiés à ce programme de fonds de concours sur les exercices 2022-2026 seront d'un montant total de 500 000 € qui se répartissent de la manière suivante : 100 000 € de crédits de paiement annuels.

Les calculs des enveloppes par commune ont été fait sur la base des dernières données disponibles sur le site de l'insee à savoir la population 2019.

| | POP 2019 | Montant |
|---|---|---|
| Alleyrac | 119 | 11 900,00 € |
| Chadron | 332 | 23 240,00 € |
| Champclause | 205 | 20 500,00 € |
| Chaudeyrolles | 118 | 11 800,00 € |
| les Estables | 324 | 22 680,00 € |
| Fay sur lignon | 355 | 24 850,00 € |
| Freycenet la Cuche | 105 | 10 500,00 € |
| Freycenet la tour | 108 | 10 800,00 € |
| Goudet | 57 | 5 700,00 € |
| Laussonne | 1009 | 30 270,00 € |
| Lantriac | 1923 | 50 000,00 € |
| Le Monastier | 1768 | 50 000,00 € |
| Moudeyres | 100 | 10 000,00 € |
| Montusclat | 128 | 12 800,00 € |

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes
10 place St Robert 43260 St Julien Chapteuil. Tél 04 71 01 14 34

| | | |
|---|---|---|
| Présailles | 115 | 11 500,00 € |
| Queyrières | 333 | 23 310,00 € |
| Saint Front | 402 | 28 140,00 € |
| Saint Julien | 1997 | **50 000,00 €** |
| Saint Martin | 230 | 23 000,00 € |
| Saint Pierre | 1187 | 35 610,00 € |
| Salettes | 139 | 13 900,00 € |
| Les Vastres | 195 | 19 500,00 € |
| | | **500 000,00 €** |

| |
|---|
| 30 € par habitant au-dessus de 1000 habitants |
| 50 € par habitant entre 999 et 501 habitants |
| 70 € par habitant entre 500 et 301 habitants |
| 100 € par habitant en dessous de 300 habitants |

Plafonnement à 50 000 € et une répartition de 100 000 € par an sur la période 2022-2026.

**Conditions d'éligibilité**

Les projets/dépenses éligibles sont ceux initiés à compter du 1er janvier 2022 à l'exception des dossiers déjà en possession de la communauté de communes.

Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement y compris acquisition immobilière et étude pour lesquelles la commune est maître d'ouvrage. Ils sont calculés en montant hors taxe de l'opération.

Le montant versé au titre du fonds de concours est cumulable avec toute autre subvention publique (Europe, Etat, Région, Département).

Une même commune peut déposer deux dossiers pour atteindre le montant du fonds de concours fléché si besoin.

**Dépôt des demandes d'aide**

La commune adresse à la CCMLM via un courrier ou un courriel du Maire au Président.

Chaque dossier devra contenir les pièces suivantes :

- Une délibération du conseil municipal faisant approbation du projet ainsi que du plan de financement
- Le plan de financement prévisionnel et détaillé du projet d'investissement
- Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Une note de présentation faisant ressortir le lien du projet avec les axes exposés dans le préambule
- Une attestation de non-commencement des travaux à la date du dépôt de la demande

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022080-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

Les pièces sont aussi à transmettre par mail à l'adresse suivante :
carole.jeanjean@mezencloiremeygal.fr

Un accusé de réception sera adressé à la commune afin de l'autoriser à démarrer les travaux

**Modalités de versement**

Le fonds de concours sera versé via un versement unique.

Le versement sera effectué sur présentation

- Des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- Un tableau récapitulatif complet des dépenses signé par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- Du plan de financement définitif visé par le représentant de la commune étant précisé que la participation de la communauté de communes ne peut pas excéder celle de la commune

**Divers**

Les reliquats non consommés pourront faire l'objet d'une réattribution après validation du conseil communautaire

**Communication relative aux projets financés**

En contrepartie de la participation financière de la communauté de communes les communes doivent mentionner de façon explicite la participation de la communauté de communes au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre en apposant le logo de la CCMLM et en associant la CCMLM lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération.